



## Problème de date et horaire de droit de garde

-----  
Par Pimpom

Bonjour,

J'aimerais avoir un éclaircissement sur l'onc et le droit de garde des enfants. Le père prend les enfants 3 semaines l'été. Un horaire spécifique a été noté pour le droit de garde mensuel ( vendredi soir 18 h 30 au dimanche 18 h 30). Pour les grandes vacances, a été précisé l'horaire pour l'année 2019. Je suis en désaccord avec le père qui tient absolument à me ramener les enfants le samedi. Au vu de ce qui est écrit, ci joint en dessous. Ne doit il pas ramener les enfants le dimanche à 18 h 30. D'autant que le père prend rarement les enfants et ne respecte pas son droit de garde. Merci pour votre aide. Cordialement.

Extrait onc :

Pendant les périodes scolaires de vacances 3 semaines consécutives durant le mois de juillet les années impaires et 3 semaines consécutives pour le mois d'août les années paires. Pendant les vacances d'été 2019 du vendredi 26 juillet au soir à 18 h 30 au dimanche 4 août à 18 h 30

-----  
Par sophie75

bonsoir comme vous êtes en désaccord avec votre ex écrivez au juge des affaires familiales pour en l'informer

-----  
Par Pimpom

Certes, c'est ce que j'ai prévu. Mais je me retrouve en désaccord ce jour. Monsieur voulant me ramener les enfants, le samedi à l'heure de son choix. Alors que moi, je demande le dimanche soir à 18 h 30

-----  
Par sophie75

vous devez attendre la réponse du juge aux affaires familiales